

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

03 juin 2020 à 18 heures en visioconférence

*Le trois juin deux mille vingt, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de confinement (circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19)*

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
Présents : 17 puis 16  
(mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
Présentes : 21 puis 20  
Pouvoirs : 4 puis 5  
Total : **25** (mini 25)

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière (départ 19h30)  
BAUDRIER Yves, Délégué de Saint-Agnan-en-V.  
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-V.  
GAGNIER Gérard, Délégué de Beaufort-sur-G.  
GIMELLE Dominique, Délégué de St-Nazaire-en-R.  
GUILLAUME Claude, Délégué de Die  
KRAEMER Michaël, Délégué de la CCMV  
MAYET Alain, Délégué de Chichilianne  
MONIN Yves, Délégué de Seyssinet  
MORIN Christian, Délégué CD Drôme  
MULYK Fabien, Délégué CD de l'Isère  
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas  
PFANNER Virginie, Déléguée Région Rhône-Alpes  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière (à partir de 19h30)  
HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme  
MARITON Hervé, Délégué de Crest  
MICHELON Carole, Déléguée de Romans-sur-Isère  
VAUSSENAT Bertrand, Déléguée de La Chapelle

### **Invités excusés :**

Jean CHABBAL, Fondation de France  
Odile BARBOTIN, GTV

### **Participaient également à la réunion :**

FERRADOU Denis  
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
VERON François, Conseil Scientifique

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 03 juin 2020 (2 élus absents lors de la séance ne participent pas au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 03 juin 2020**

Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions d'attribution

Des audits ont été réalisés chez de nouveaux demandeurs intéressés par la Marque Valeurs PNR.

Les résultats d'audit ont été présentés en commission Marque Valeurs PNR réunie le 28 mai.  
Voici les 3 candidatures qui ont été présentées :

« Les produits des élevages herbivores »		
<b>GAEC La Combe Bernard</b> Bruno et Christophe COING	Viande bovine	Méaudre
<b>GAEC des Colibris</b> Éric, Sébastien et Dylan ROCHAS	Viande bovine	Méaudre
Lucien IDELON	Viande bovine	Izeron

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**ATTRIBUER** la Marque Valeurs Parc naturel régional à ces 3 agriculteurs et groupements d'agriculteurs
- et d'**AUTORISER** le Président à signer les conventions d'utilisation se rapportant à chaque attribution de la Marque.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 03 juin 2020**

Appel à projet POIA-OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : mutualisation stratégique en inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins pour les zones ouvertes intermédiaires et les forêts matures.

A l'échelle des Préalpes, les zones intermédiaires (ZI) et parcours préalpins sont bien moins connus que les systèmes prairiaux des plaines et des alpages. Pourtant, chaque territoire pressent qu'ils portent des enjeux écologiques et économiques centraux. Ce sont des espaces multifonctionnels (écologique, économique, paysager..) sous pression dans un contexte de changements globaux (déprise, conversion vigne, urbanisation, changement climatique). On constate ainsi une fragmentation de la continuité de cette trame, aussi bien écologique qu'économique, qui montre finalement, à l'échelle de nos massifs, une convergence d'enjeux, de problématiques, de questionnements communs aux territoires préalpins... et certainement alpins.

Dans le CEPAZ<sup>1</sup>, qui traite un projet questionnant globalement l'enjeu des Zones Intermédiaires, projet auxquels les Parcs naturels régionaux (PNR) des Préalpes participent, ceux-ci sont plutôt supports d'étude qu'acteurs dans la réflexion.

Le projet dont il est question ici serait quant à lui l'opportunité de fédérer les Parcs naturels régionaux des Préalpes autour de ces questions, de mutualiser leurs moyens et de préciser localement des enjeux partagés. Travailler à cette échelle n'est pas si courant pour ces PNR, et c'est l'un des aspects innovants de cette candidature. C'est une occasion de mettre en avant les expertises internes de nos structures. Cette ressource sera donc utilisée au maximum pour la mise en œuvre du projet, accompagnée par des prestations extérieures quand nécessaire.

De ces échanges sur les ZI sont apparues des problématiques similaires et communes sur les espaces forestiers. Des PNR travaillent en effet actuellement de manière relativement isolée sur les forêts à haute valeur écologique sous les aspects d'ancienneté, de maturité, et de patrimonialité. Néanmoins, nos questionnements et besoins de méthodologie partagée sont similaires. Ce constat incite nos 5 territoires à travailler ensemble sur une trame de forêts matures fonctionnelle visant à conserver les espèces dépendant des attributs de maturité, tout en maintenant la fonction de production de bois et d'autres services écosystémiques.

Finalement, un objectif commun ressort de ces réflexions : il s'agit de mieux identifier les trames existantes, d'évaluer leurs fonctionnalités, d'identifier les problématiques de ruptures de la connectivité en adéquation avec les usages, vers des solutions de restauration. Et également de mutualiser des méthodes de suivi de l'évolution de la bonne fonctionnalité et des usages de ces milieux (observatoire). Des convergences méthodologiques se dessinent. Cette candidature, élaborée sur 2 ans, vise à permettre une mise en commun des visions des territoires engagés sur ces 2 trames fonctionnelles, et d'élaborer à terme un programme opérationnel d'actions sur 5 ans permettant d'agir concrètement et de suivre l'évolution des ces milieux et des pratiques humaines dans le temps long. La communauté scientifique, très impliquée dans la compréhension de ces socio-écosystèmes, suivra les réflexions des Parcs et construira les bases méthodologiques et fondements scientifiques nécessaires.

<sup>1</sup> CEPAZ : *Continuités Ecologiques et trame des Parcours préalpins et des Zones intermédiaires des Préalpes françaises.*

Ainsi, 5 Parcs sont engagés dans une candidature à l'Appel à projet du « POIA N°AP-2019-POIA-OS2 : protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines », avec le projet suivant : **Caractériser et définir les enjeux d'une trame écologique fonctionnelle déclinés aux zones ouvertes intermédiaires et aux forêts matures pour mieux accompagner la résilience des milieux et des usages face aux changements climatiques**

Du nord au sud sont concernés les Parcs du Massif des Bauges, de la Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon. Ces 5 territoires ont collégalement choisi de désigner le Vercors comme chef de file, car c'est le parc le plus ancien ayant un service d'appui technique suffisamment développé pour porter un tel projet, et très impliqué depuis de nombreuses années sur la mise en place d'actions de prise en compte de ces deux trames fonctionnelles, tant pour préserver leur biodiversité que les activités humaines qui s'y exercent.

Les modalités de participation des Régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes sont en cours d'ajustement.

Le calendrier d'exécution du projet est établi sur 2 ans, de janvier 2021 à décembre 2022, avec un budget global de 730 000 €.

#### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<b>Trame Forêts matures</b> - expertise interne - prestations de service - achats divers  <b>Trame Zones intermédiaires</b> - expertise interne - prestation de service - achat divers	730 000 €	FEDER (60 %)	438 000 €
		Etat et/ou Régions (20%)	146 000 €
		Auto-financement PNR (20%)	146 000 € répartis entre les 5 Parcs soit <b>29 200 €</b> chacun.
<b>Total</b>	<b>730 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>730 000,00 €</b>

Le budget prévisionnel est détaillé dans le tableau joint. Il est exprimé en TTC, les structures impliquées ne récupérant pas la TVA.

#### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la candidature à ce projet POIA et son plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- d'**ENGAGER** le Parc du Vercors comme chef de file du projet,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter cette subvention auprès des financeurs concernés,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 03 juin 2020**

Projet scolaire 2020-2022 : « Vis ma vie de berger »

Le Parc naturel régional du Vercors porte la mission Éducation à l'Environnement et au Territoire auprès de tous les publics. Depuis 2018, un projet scolaire thématique est lancé chaque année via un appel à participer lancé auprès des enseignants du territoire.

Par ailleurs, le territoire du Parc naturel régional du Vercors est concerné par le retour du loup sur son territoire depuis la fin des années 90. Le bureau syndical a validé en septembre 2018 un « plan d'actions Vercors : loup & territoire », dont l'objectif est de proposer des actions spécifiques au massif, pour permettre d'améliorer la cohabitation entre le prédateur et les activités humaines impactées par sa présence. La sensibilisation et la formation auprès des habitants, professionnels du tourisme et scolaires, est l'une des solutions pour atteindre cet objectif. En effet, il s'agit de porter à connaissance non seulement des éléments sur du loup mais aussi et surtout sur les activités humaines impactées par sa présence, en particulier le pastoralisme.

La construction d'un plan de formation et de sensibilisation d'un large public est inscrite dans l'axe stratégique 1 du plan Vercors. La mise en place d'un projet scolaire « Vis ma vie de Berger » permettra de s'appuyer sur un réseau de professionnels locaux (éducateurs à l'environnement, éleveurs, bergers...) en capacité de transmettre des informations et connaissances cohérentes à l'échelle du territoire, pour faire découvrir et mieux comprendre aux élèves la complexité et le quotidien des métiers liés au pastoralisme.

### **Objectifs attendus**

Les objectifs portés par le Syndicat mixte du Parc du Vercors auprès des scolaires, dans le cadre de sa mission Éducation à l'Environnement et au territoire - mais aussi dans son engagement au sein de ce plan de sensibilisation/formation – sont les suivants :

- mieux faire connaître les métiers d'éleveur et de berger et la réalité du pastoralisme sur le territoire du Parc, en particulier en proposant aux classes des séances *in situ*
- mieux faire connaître l'animal loup et ce qu'on en sait sur le Vercors ainsi que les impacts de sa présence sur le pastoralisme et les autres activités concernées (tourisme notamment)
- sensibiliser sur les interactions entre pastoralisme et tourisme,
- créer une émulation et une dynamique auprès des équipes enseignantes pour que les projets scolaires se poursuivent au-delà de l'accompagnement proposé par le Parc naturel régional du Vercors.

### **Description**

Le projet scolaire proposé entend accompagner 10 classes de cycle 3 (CM1-CM2-6ème) et de cycle de détermination (2de, Lycée) sur l'année scolaire 2021-2022 (septembre à juin) grâce à des temps d'ateliers-formation avec les équipes enseignantes et des séances en face-à-face avec les élèves en classe et sur le terrain. Ce projet scolaire viendra nourrir élèves et enseignants sur une activité humaine qui revêt un caractère économique et paysager très important pour le territoire. Comprendre le fonctionnement de cette activité, connaître et comprendre les acteurs qui la font vivre semblent une base nécessaire à la cohabitation des activités humaines sur le territoire mais aussi un maillon essentiel pour comprendre les impacts de la présence d'un grand prédateur sur cette activité et les liens que

cela engendre avec d'autres activités, comme le tourisme par exemple avec notamment la présence des chiens de protection.

Ce projet scolaire sera l'occasion de valoriser les recherches en cours (notamment sur les mesures de protection), mais aussi d'immerger les élèves sur le terrain, de manière à vivre une expérience, en travaillant selon la pédagogie de projet, essentielle pour la motivation des élèves et équipes enseignantes.

Ce projet scolaire sera mené au regard des trois axes que le Parc du Vercors développe depuis 2018 dans sa mission Éducation, à savoir :

- l'éducation à l'environnement et au territoire, pour mieux connaître le Vercors, d'un point de vue environnemental mais aussi inter-relations entre les hommes, les activités, les milieux et les espèces ;

- L'éducation à la citoyenneté, pour grandir et avoir les outils pour exercer son esprit critique et préparer son engagement d'adulte ;

- L'éducation artistique et culturelle pour rendre compte des apprentissages, valoriser le travail des élèves et garder une trace des projets.

La fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 seront consacrées à la construction du projet et au lancement de l'appel à projet auprès des écoles dès le printemps 2021. Les actions éducatives commenceront dès septembre 2021 pour se terminer en juin 2022.

Ce projet scolaire fait référence aux missions/actions suivantes du Parc :

- Mission Education à l'environnement et au territoire, accompagnement des projets scolaires
- Actions C2 du plan Vercors : loup et territoire : Sensibiliser les scolaires et le grand public
- Actions de constructions concertées des projets scolaires en lien avec les programmes scolaires et l'Education Nationale

#### Plan de financement 2020-2022 « Vis ma vie de Berger »

Dépenses		Recettes	
Projet scolaire 10 classes / interventions extérieures, frais logistiques	49 200 €	FEADER « mise en valeur des espaces pastoraux » (64,13%)	40 400 €
Coordination du projet	12 000 €	DREAL (15,87%)	10 000 €
Dépenses indirectes	1 800 €	Parc du Vercors (20 %)	12 600 €
<b>Total</b>	<b>63 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>63 000 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

#### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la candidature à cet appel à projet FEADER et le plan de financement de l'action tels que présentés ci-dessus dans le cadre du projet scolaire 2020-2022,

→ d'**AUTORISER** le président à solliciter les subventions auprès des financeurs concernés,

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 03 juin 2020**

Création d'un emploi à temps complet de chargé de mission « Espace  
Naturel Sensible »

Depuis la convention signée en 2012 entre le Parc du Vercors, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans en Vercors, Engins et Sassenage, et le Département de l'Isère, le Parc anime le site Espace Naturel Sensible de la Molière – Sornin. Cette convention arrive à expiration le 31 décembre 2020. Or il était convenu que cette convention dure le temps de la Charte en cours. En date du 6 mai dernier, le bureau syndical a approuvé la prolongation de cette convention de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour coller à la durée de la charte en cours (décision 2020.B 37).

Il est donc nécessaire de créer un emploi à temps complet de chargé de mission « Espace Naturel Sensible » pour réaliser les missions liés à sa gestion, sous réserve de signature de la prolongation de cette convention par les partenaires concernant la gestion de l'ENS du plateau de la Molière-Sornin jusqu'en 2023.

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau Master 2 et d'une expérience significative en matière de gestion d'espace naturel sensible.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial et prendra en compte l'expérience du candidat dans le domaine demandé.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **CRÉER** un emploi de chargé de mission « Espace Naturel Sensible » à temps complet à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de signature de l'avenant à la convention par les partenaires concernant la gestion de l'ENS du plateau de la Molière-Sornin 2020-2023 ;
- de **DIRE** que cet emploi relève du grade d'ingénieur territorial ;
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de contractuel de droit public, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial ;
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier ;
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.



## FEUILLET DE CLÔTURE

### Bureau Syndical – séance du 03 juin 2020

- 2020.B 39** Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions d'attribution
- 2020.B 40** Appel à projet POIA-OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : mutualisation stratégique en inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins pour les zones ouvertes intermédiaires et les forêts matures
- 2020.B 41** Projet scolaire 2020-2022 : « Vis ma vie de berger »
- 2020.B 42** Création d'un emploi à temps complet de chargé de mission « Espace Naturel Sensible »

*Fait et délibéré le 03 juin 2020 et ont signé les membres présents,*

à Lans-en-Vercors, le 03 juin 2020.

Le Président,

Jacques ADENOT.

